RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute-Marne

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
II	II	II

Date de la convocation

4 décembre 2006

Date d'affichage

II décembre 2006

Objet de la Délibération

Approbation du Plan local d'urbanisme.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D e Robert-Magny-L neuville à Rémy

Séance du 8 décembre 2006 19

L'an mil ~~neuf cent~~ deux mille six

et le ~~8 décembre~~

à ~~20~~ heures ~~30~~, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M r Christian MION, Maire

Présents : M tous les Conseillers

M r Philippe LUTGEN a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle les conditions d'élaboration du P.L.U et présente le document tel qu'il sera soumis à approbation.

Vu :

- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L I23-I0 et R I23-I9,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2I2I-29
- les documents transmis par M. le Préfet
- la délibération du Conseil Municipal en date du I2 septembre 2003 ayant prescrit l'élaboration du P.L.U.
- les avis des personnes publiques associées ou consultées sur le projet de PLU arrêté
- la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2005 ayant arrêté le projet de PLU
- l'arrêté du Maire du 24 mai 2006 soumettant à enqupete publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal
- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur

Considérant que le PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Ch? MION.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Reçu à la Sous-Préfecture de SAINT-DIZIER
Le : 14 DEC. 2006

Mairie de ROBERT MAGNY - LAMEUVILLE & REMY (Haute-Marne)

SEDI - 30700 UZES - Mairies 308330